



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 Février 2022

Excusés : Benjamin RENNER (procuration à Pierre-Yves JACQUOT), Céline VUILLEMIN (procuration à Christian VITU)

Absent : Cathy BRAND

Secrétaire de séance : Jean Pierre ROUSSEL

Approbation du Conseil Municipal du 18 Janvier 2022 : Unanimité

Délégations de Monsieur le Maire :

- PROCESS INFO : PC secretaire 1 (Sandrine) : 737.50 €
- SIGNAUX GIROD : panneaux équipements hiver : 500.47 €
- LAURSEV : plantation cadre plan relance forêt : 4669.50 €

Décisions modificatives :

Une décision modificative (DM) a pour objet d'ajuster les prévisions inscrites au budget primitif (BP).

Elle prévoit et autorise les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget primitif.

Il est proposé de réajuster les crédits et débits ouverts sur le BP investissement 2021 comme suit :

Chapitre 020 : Dépenses imprévues : - 5.06 €
Chapitre 16 : emprunts et dettes : + 5.06 €

Vote : unanimité

Autorisation à donner à Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord concernant la Forêt d'Exception Darney – La Vôge :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le protocole d'accord dans le cadre de la démarche Forêt d'Exception. L'ambition du territoire est d'insuffler une culture « d'intelligence collaborative » dans toute la filière forêt-bois locale. Son ambition est de valoriser les circuits courts de la forêt et du bois.

Vote : unanimité.

Facturation de la capture des animaux errants :

Le nombre d'animaux domestiques laissés en liberté est en augmentation sur la commune. C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur des tarifs de capture :

- Forfait de prise en charge : 20 €
- Pension par nuitée : 15 €
- Transfert de l'animal à la SPA : 25 €
- Remboursement de la totalité des frais vétérinaires engagés
- Remboursement de la totalité des frais d'identification le cas échéant
- Remboursement de tout matériel détruit par l'animal de son séjour ou de sa capture.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1 (Pierre-Yves JACQUOT)

Tarif affouage spécial chaudière biomasse :

Dans le cadre du plan climat et en accord avec l'ONF, la commune souhaite aider les propriétaires installés sur la commune à financer leur projet de changement de chaudière en leur fournissant du bois énergie à prix réduit.

Sur présentation d'une facture acquittée stipulant l'installation par un professionnel RGE d'une chaudière biomasse à bûches ou à plaquettes équipée d'un ballon tampon neufs, et si ces équipements répondent aux critères environnementaux avec une puissance nominale supérieure à 90 % ou EU Energie Label A+, les propriétaires ronnais pourront acquérir un lot de bois de 10 stères ou 15 m³ de plaquettes forestières au prix symbolique de 1 € livrés.

L'opération sera réalisable trois fois par projet jusqu'en 2025 (possibilité de livrer les trois années en une seule fois).

Vote : unanimité.

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2022 :

Préalablement au vote du budget primitif 2022, le maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à ces dépenses :

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles : 5 900 €

Chapitre 21 : immobilisations corporelles : 25 800 €

Vote : unanimité.

Débat (sans vote) sur la participation obligatoire des employeurs publics en matière de prévoyance et de mutuelle santé :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de l'Ordonnance n° 2021-175 du 17 Février 2021 relative à la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique qui va rendre obligatoire la participation des collectivités territoriales et établissements publics locaux à la protection sociale complémentaire de leurs agents dans les conditions suivantes :

- A compter du 01/01/2026, la participation des employeurs publics au financement de la complémentaire santé ne pourra être inférieure à 50 % d'un montant de référence qui sera fixé par décret ;
- A compter du 01/01/2025, la participation au financement de la prévoyance ne pourra être inférieure à 20 % d'un montant de référence qui sera fixé par décret.

Pour rappel, les agents titulaires bénéficient d'ores et déjà d'une participation financière mensuelle de la Commune : 15 € pour la complémentaire et 10 € pour la prévoyance.

Informations diverses :

- Recensement de la population : les agents recenseurs ont obtenu 96.5 % de réponses des administrés.
- Le nombre d'électeurs est en augmentation.
- Une plateforme de 2999 m2 est en cours d'aménagement aux Maxières. Il s'agit d'un projet mixte (communal et privé).
- Un courrier a été envoyé à Monsieur le Préfet suite aux problèmes d'inondations Rue du Tour du Village. Les castors se trouvant à Monleau ont modifié le lit de la Niche.
- Un rendez-vous sera pris prochainement avec un responsable du SICOVAD afin de définir des endroits stratégiques pour poser des containers OM et tri.
- Le Plan Local d'Urbanisme devrait être révisé cette année.
- Isabelle GEHIN informe le conseil municipal de deux départs en retraite.
- Jean-Pierre ROUSSEL en accord avec la commission sécurité, travaille sur l'implantation d'un radar pédagogique afin de faire ralentir le trafic sur la commune.
- Pierre-Yves JACQUOT suit l'évolution des projets commerce et épicerie et informe le Conseil Municipal que les gîtes se louent très bien sur la commune.
- Emilie LANGLOIS revient sur le stationnement sur le parking du Bexy sur le fait que de nombreux administrés se garent encore en marche avant.
- Gilles BONNE a commandé un aspirateur robot pour l'entretien des grands espaces tels que la salle polyvalente et les couloirs du groupe scolaire ; le centre de loisirs a accueilli la deuxième semaine des vacances une dizaine d'enfants, un travail d'attractivité est à mettre en œuvre.
- Gérard TALIETTI a dû faire face avec son équipe d'agents techniques à de nombreuses chutes d'arbres suite aux grands coups de vents ; trois bornes à incendie sont en cours d'être remplacées sur la commune.
- Jean-Luc BOUTIN informe le Conseil Municipal, dans le cadre du déploiement de la fibre, de l'implantation de 78 poteaux béton doublés, de 7 poteaux bois et de deux nouveaux supports.
- Bruno MOUGIN a attribué 17 lots de nettoyage, tous les demandeurs ont trouvé satisfaction. Une recrudescence de motos dans la forêt est observée, une communication sera faite dans ce sens. L'application MELCKONE a été présentée à la

commission sécurité, elle permet de situer les présences sur le territoire de la commune (chasseurs, agriculteurs, manifestations...). La commission forêt se réunira prochainement.

Fin de séance à 22h25.